

Le président du conseil d'administration de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles D-811-24 de 1 à 5 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les statuts de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu la délibération 2019-19 du 16 décembre 2019 du conseil d'administration de l'École du Breuil, créant un conseil de l'éducation et de la formation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20231212-2023-AR-011-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

ARRÊTE : rectificatif

Article premier : La composition du conseil de l'éducation et de la formation est fixée comme suit :

Membres de droit :

M Léon Garaix	Directeur
M Hocine Diaf	Directeur de la filière scolaire
M Arnaud Duplat	Responsable du Domaine (intérim)
Mme Christiane Lebrech	Directrice de l'apprentissage
Mme Marie Monjauze	Directrice du développement et de la communication
M Romain De Swarte	Directeur de la formation pour adultes (intérim)
M Pascal Thévenin	Conseiller principal d'éducation

Membres désignés :

Mme Mahaut de Laage	Représentant les formations pour adultes
Mme Sophie Meyronne	Coordinateur de cycle/professeur principal
M Hervé Dardillat	Coordinateur de cycle/professeur principal
M Florian Debaize	Maître d'apprentissage
Mme Élise Boireau	Coordinateur formation Adultes

Membres élus :

Mme Sandra Cignetti	Enseignant voie scolaire
M Olivier David	Enseignant voie scolaire
Mme Anne Breuil	Enseignant apprentissage
M. Alexandre Degardin	Représentant les personnels du Domaine
M. William Anton	Représentant les personnels du Domaine

Article 2 : Le présent arrêté sera publié « sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le

12 DEC. 2023

e/o

Le Président du Conseil d'Administration
de l'École Du Breuil


Léon GARAIX
Christophe MAUBON
Directeur
École Du Breuil